



Bidonville Jean Macé : tous les occupant-es pourront bénéficier d'un hébergement d'urgence

Inquiète de l'absence de proposition de relogement proposée aux occupant-es du bidonville, la Ville de Grenoble avait saisi le tribunal administratif le 28 juin dernier.

Suite à ce référé, l'Etat s'est engagé au relogement de l'ensemble des occupant-es du bidonville. Cet engagement a été confirmé devant le juge qui a constaté que le référé était en conséquence devenu sans objet.

La Ville de Grenoble se félicite que les 39 personnes toujours occupantes du bidonville puisse recevoir une proposition de relogement ou d'hébergement, mettant fin ainsi à l'indignité que les occupant-es subissaient ainsi qu'à l'occupation illicite du site.

Yann Mongaburu, conseiller municipal délégué à l'urbanisme transitoire, déclare : « *L'extrême vulnérabilité des personnes occupantes du bidonville n'a que trop duré. Il était temps que des propositions d'hébergement ou de relogement soient faites aux familles. Nous restons inquiet-es pour les 80 personnes -dont une majorité d'enfants- qui ont quitté le bidonville pour d'autres lieux, et nous appelons à un travail partenarial associant tous les acteurs et actrices du territoire afin de parvenir à résorber durablement les bidonvilles. Seule l'augmentation du nombre de places d'hébergement d'urgence de l'Etat permettra de mettre fin à cette situation indigne. Nous sommes prêts à y prendre notre part en proposant la mise à disposition de bâtiments.* »